



Votre pharmacien vient de vous signaler que la carte Vitale que vous lui avez présentée n'est pas valide.

Mettez-la à jour pour vérifier son état de fonctionnement. Si la mise à jour confirme qu'elle n'est plus utilisable, renvoyez-la à votre organisme d'assurance maladie.

▶ Si vous possédez une autre carte Vitale, présentez-la à votre caisse ou à votre pharmacien ; ils pourront vous indiquer si elle est encore valable.

▶ Si vous n'avez pas d'autre carte Vitale, demandez-en une nouvelle à votre caisse qui, en attendant, vous délivrera une attestation.